

ques qu'il fit dans cette circonstance. La lecture de ce discours me fit espérer qu'il exprimait l'intention du gouvernement; mais telle n'est pas la politique de ce dernier. La politique du gouvernement est de ne faire que des dépenses soumises à son contrôle, et cette politique me paraît saine; mais si vous votez certains crédits pour aider à l'entretien de la marine britannique, il faut tenir compte du fait que celle-ci est pour nous ce qu'est une compagnie d'assurance pour un marchand qui obtient d'elle une police. La marine britannique est autant notre marine—ou, du moins, doit être considérée tout autant comme telle—qu'elle est celle des habitants des îles britanniques, ou de l'Angleterre.

Je ne crois pas que personne s'oppose à ce que les dates de l'exercice financier soient modifiées. Je me rappelle que mon honorable ami, le ministre actuel du Commerce et de l'Industrie, préconisa cette même politique et que les dates de l'exercice financier furent alors fixées du 1er janvier au dernier jour de juin.

L'honorable sir RICHARD CARTWRIGHT: Ce changement fut effectué il y a très longtemps.

Sir MACKENZIE BOWELL: C'est vrai; mais mon honorable ami est encore en possession d'une mémoire assez bonne pour lui rappeler ce fait comme je me le rappelle, moi-même. Les suggestions de mon honorable ami furent alors acceptées. La production des rapports financiers sont maintenant en retard. Huit mois, environ, de l'exercice financier—c'est-à-dire, de juin au mois de mars—sont maintenant écoulés, et les rapports sur cette période ne sont pas encore déposés sur le bureau de cette Chambre. Certains rapports sont maintenant devant nous. Si le parlement doit se réunir de nouveau en novembre prochain, je voudrais savoir quand nous aurons les rapports que nous serons alors appelés à examiner. S'il faut pour les préparer un laps de temps aussi long que celui exigé par les rapports que nous attendons aujourd'hui, nous nous trouverons, en novembre, dans une position plus mauvaise encore que celle où nous nous trouvons aujourd'hui, à l'égard des diverses questions soumises alors au parlement. S'il est impossible de préparer maintenant les rapports dans un délai de six mois après la

Hon. Sir MACKENZIE BOWELL.

clôture de l'exercice financier, quel retard aurons-nous à souffrir, si un délai de quatre mois seulement a été donné? Toutefois, ce sujet n'est pas d'une très grande importance.

Le paragraphe qui vient ensuite dans le discours du trône est très important. Il se rapporte à la commission chargée de faire une enquête sur les opérations des compagnies d'assurance en Canada.

De sérieuses objections ont été soulevées contre la nomination d'une commission royale par le gouvernement. Plusieurs de ses propres amis et partisans ont exprimé l'avis que cette question aurait dû être laissée sous le contrôle du parlement et que le gouvernement s'était, dans cette circonstance, arrogé un pouvoir qu'il n'aurait pas dû exercer. Mais je ne partage pas moi-même cette opinion. Parlant en mon propre nom et au nom de ceux avec qui je suis associé dans les affaires d'assurance, j'approuve la conduite du gouvernement sur ce point, et cela pour la raison suivante: Après le spectacle que nous a donné la commission parlementaire que nous avons eue, il y a deux ans, je suis arrivé à la conclusion que, si nous voulons, avec calme et sérieusement, connaître à fond la manière dont les institutions d'assurance sur la vie sont administrées en Canada, il vaut mieux pour atteindre ce but, nommer une commission composée d'un petit nombre d'hommes compétents et chargée de faire une enquête la plus approfondie possible. J'ai vu dans un journal—et j'espère qu'il se trompe—que la commission sera assujétie dans son enquête aux règles qui gouvernent toute cour de justice. Or, la commission, dans ces conditions, ne pourra jamais accomplir ce que désirent d'elle les mécontents et le public en général.

L'honorable M. CLORAN: Elle n'accomplira rien.

L'honorable sir MACKENZIE BOWELL: D'un autre côté, si j'en crois d'autres rapports autorisés, il n'en sera pas ainsi.

L'expérience nous donne une parfaite idée de ce que sont les règles de la preuve faite devant une cour de justice. Nous savons qu'une commission parlementaire a pour règle d'approfondir les questions sans être gênée par les règles de la preuve, qui régissent les tribunaux ordinaires. Je serais heu-